

République française
Département de la Gironde
COMMUNE DE SAINT AUBIN DE BRANNE

Séance du jeudi 06 avril 2023

Membres en exercice : 11

Nb de présents : 7
Nb de représentés : 3
Nb de vote exprimés : 10
Nb de vote pour : 10
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation:30/03/2023

Présents : Robert FAURE, Laurent BEREAU, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELOT, Dominique PEYTOUREAU, Marie MIRAMON

Représentés : Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Thierry MARQUE

Excusés :

Absents : Pascal LABRO

Secrétaire de séance :

Madame Marie MIRAMON

2023_DE_04_09 - Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE, Monsieur Le Maire se retire de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 974.22		109 944.20		123 918.42
Opérations exercice	19 837.13	10 916.81	227 202.81	316 331.94	247 039.94	327 248.75
Total	19 837.13	24 891.03	227 202.81	426 276.14	247 039.94	451 167.17
Résultat de clôture		5 053.90		199 073.33		204 127.23
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 053.90		199 073.33		204 127.23
Résultat définitif		5 053.90		199 073.33		204 127.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} Adjoint, Robert FAURE



RF Sous-Préfecture de LIBOURNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 033-213303753-20230406-2023_DE_04_09-DE